

DÉCLARATION PRÉALABLE RÉUNION « ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS ET DES SERVICES » 20 JUIN 2019

La CFDT remercie l'administration de la tenue de cette réunion en ces temps où les réformes nationales et locales s'annoncent, se succèdent, se croisent avec comme seule constante le fonctionnement en mode dégradé des services et des agents inquiets quant à leur avenir.

Un moyen d'apaiser les inquiétudes exprimées est d'avoir une communication claire sur des sujets qui touchent directement les agents, c'est pourquoi la CFDT vous liste une série de questions et de propositions auxquelles elle espère des réponses rapides, sincères et qui marquent une réelle avancée dans la prise en compte des craintes exprimées par les agents.

Dans un premier temps, nous vous alertons sur le travail impératif qui est à faire au niveau de la communication en effet, afin que les valeurs exprimées par votre projet de guide : « informer, guider, encourager, accompagner, reconnaître » soient bien celles qui soient véhiculées, nous demandons un coaching systématique des managers et cadres intermédiaires.

Dans un second temps, la CFDT insiste sur l'importance de faciliter le recours à la formation et pour cela, d'y dédier un budget suffisant. Et ce afin que chaque agent confronté à un changement de métier soit en capacité d'assurer ses nouvelles missions. Dans ces cas précis, les formations doivent être de fait et ne pas dépendre du manager.

Actuellement, de nombreuses administrations sont en phase de restructuration. Nous demandons, dans un troisième temps, une signature rapide des arrêtés de restructuration afin de permettre aux agents qui choisissent une mobilité ou qui devront subir une mobilité imposée de pouvoir bénéficier de l'accompagnement indemnitaire.

Nous demandons également l'intervention de notre Ministère auprès du Ministère de l'agriculture et autres Ministères impactés dans les DDI pour un retour rapide aux services et une transmission au SGG.

Les agents qui auront choisi une mobilité doivent pouvoir s'organiser et l'impact financier n'est pas neutre.

Pour les services qui se seront organisés avant la fusion des SG, y aura-t-il un deuxième arrêté de restructuration pour permettre aux agents des SG de bénéficier des accompagnements indemnitaires?

Sur les arrêtés de restructuration, quelle est leur durée dans le temps ? Les agents peuvent-ils prendre un poste de transition en attendant les dates de CAP de mobilité? Pour les agents qui ne trouveraient pas de poste, la CFDT demande un maintien en sureffectif, au moins temporaire.

En ce qui concerne l'Indemnité de Départ Volontaire, de combien de mois les agents disposent-ils pour demander un départ volontaire après la signature de l'arrêté de restructuration ?

Des agents qui en sont à leur 7ème restructuration et sont à 2 ans ou moins de la retraite envisagent de la prendre mais se posent les questions suivantes :

Comment cotiser pour la retraite au cours de cette période?

La loi fonction publique envisage-t-elle que les fonctionnaires touchent le chômage ?

Le calcul de la retraite étant basé sur les 6 derniers mois, comment est-il calculé ?

Concernant le traitement médico-social de ces restructurations, nous demandons la constitution de cellules d'écoute constituées de personnes extérieures et expérimentées.

La CFDT demande également la systématisation des conventions avec des cabinets de psychologues privés afin de mener à bien cette mission d'accompagnement.

Nous constatons la disparition de certaines missions notamment celles exercées par des catégories C. Cette catégorie est peu mobile et de moins en moins de postes y sont proposés. La CFDT vous propose donc les mesures catégorielles suivantes :

- En ce qui concerne le corps des dessinateurs, de le placer en extinction et de les lisser sur les B technique. Bien évidemment cela ne devra donner lieu **à aucune inversion de carrière.**
- Nous demandons de véritables taux pro/pro afin de motiver nos agents dans une période où nombreux sont ceux qui vont devoir se former à un nouveau métier, un nouvel environnement professionnel.
- Nous demandons la reconduction du plan de requalification.
- Nous demandons, en cette année de restructuration un CIA conséquent pour les catégories B et C.

Pour terminer, comme tout doit concourir à un maintien de la qualité de vie au travail, vous n'en disconviez pas, la CFDT souhaite des récupérations correctes pour moins d'heures écartées. À ce sujet, le cas de la DIR Nord et de la deuxième demi-journée de récupération dont ses agents ne bénéficient pas, est toujours d'actualité.

La CFDT vous remercie par avance pour vos réponses.